



# SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 776-5506 1 (800) 567-1282

Télécopieur : (819) 776-2809 T (888) 776-2809 Courriel : [info@s-e-o.ca](mailto:info@s-e-o.ca)

Vol. 22 numéro 3

1<sup>er</sup> décembre 2006

## M e s s a g e d e l a p r é s i d e n t e

Nous avons eu dernièrement de la publicité dans les médias radiophoniques concernant le dossier de la réforme. Pour le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et la Fédération autonome de l'enseignement, il est important

### **DE STOPPER LA RÉFORME AFIN DE LA CORRIGER**

C'est le premier dossier majeur depuis la création de la Fédération et c'est aussi un engagement que le SEO avait pris lors de la campagne de désaffiliation. Nous affirmons que la population a son mot à dire sur l'avenir de ses enfants. Une coalition est née suite à l'invitation de la FAE. Des parents, des enseignantes et enseignants, des chercheuses et chercheurs, des intervenantes et intervenants du milieu de l'éducation et d'organismes sociaux travaillent en collaboration afin d'aider le ministre de l'éducation à trouver des portes de sortie pour :

- le non-redoublement;
- la différenciation pédagogique;
- la promotion par cycle de deux ans;
- l'intégration (cachée par le non-redoublement et appuyée par la différenciation) d'élèves en difficulté.

Nos demandes pour le secondaire, l'éducation aux adultes et la formation professionnelle sont plus musclées car nous en demandons l'arrêt complet afin de revoir les programmes d'études.

Il est important que chaque enseignante et enseignant signe la pétition et adhère à la coalition en s'inscrivant. Vous pouvez l'effectuer en allant sur le site du SEO à l'adresse [www.s-e-o.ca](http://www.s-e-o.ca) et en cliquant sur STOPPONS LA RÉFORME.

La FAE représente 27 000 enseignantes et enseignants. Nous espérons recueillir autant de signatures.

Diane Nault, présidente

## LES BANQUES DE JOURS DE CONGÉ DE MALADIE ET LEUR ORDRE D'UTILISATION

### 1- LES BANQUES DE CONGÉ DE MALADIE (5-10.36 et 5-10.40 A)

#### 1.1 La banque annuelle (5-10.36 A)

- i. Il s'agit des 6 jours ou moins (% pour les personnes sous contrat à temps partiel) crédités au début de l'année de travail (5-10.36 A) ;
- ii. À compter de l'année 2000-2001, le résidu des jours est cumulatif et versé dans une banque (la 3<sup>e</sup> banque). Mais 1/6 des jours accordés en début d'année n'est pas cumulatif et n'est pas versé dans une banque (5-10.36 C)). Les jours versés dans la 3<sup>e</sup> banque sont monnayables (1/200) au départ définitif de l'enseignante ou de l'enseignant.

Exemple 1 : contrat à temps plein, crédit initial : 6 jours ; solde au 30 juin : 6 jours ; perdu ( $6 \times 1/6$ ) = 1 jour. À verser dans la 3<sup>e</sup> banque ( $6 - 1$ ) = 5 jours. Donc, le 6<sup>e</sup> jour est perdu. Note : si le solde au 30 juin est 0 jour, il n'y a rien à remettre à la commission et rien à verser dans la banque.

Exemple 2 : contrat à temps plein, crédit initial : 6 jours ; solde au 30 juin : 5 jours ; perdu ( $6 \times 1/6$ ) = 1 jour. À verser dans la 3<sup>e</sup> banque ( $5 - 1$ ) = 4 jours. Donc le 5<sup>e</sup> jour est perdu.

Exemple 3 : contrat à temps partiel 50%, crédit initial ( $6 \times 50\%$ ) = 3 jours. Solde au 30 juin : 3 jours ; perdu ( $3 \times 1/6$ ) = 0,5 jour, à monnayer ( $3 - 0,5$ ) = 2,5 jours (départ définitif).

Exemple 4 : contrat à temps partiel 50 %, crédit initial ( $6 \times 50\%$ ) = 3 jours. Solde au 30 juin : 1 jour ; perdu ( $3 \times 1/6$ ) = 0,5 jour, à monnayer ( $1 - 0,5$ ) = 0,5 jour (départ définitif).

#### 1.2 La banque "carrière" (5-10.36 B)

- ▶ il s'agit de six (6) jours crédités à l'enseignante ou l'enseignant dans le cas d'une première année de service.
- ▶ pour les personnes entrées en service avant l'année scolaire 2000-2001, cette banque peut être supérieure à six (6) jours, mais d'au plus 19 jours.
- ▶ cette banque est non monnayable.

#### 1.3 La banque de jours de maladie monnayables (5-10.36 D)

Cette banque comprend :

- a) Les jours de la banque annuelle qui y sont versés depuis l'année scolaire 2000-2001 (clause 5-10.36 A) et C) ;

PLUS

#### SOMMAIRE

Message de la présidente ....	1
Les banques de jours de congé de maladie et leur ordre d'utilisation .....	2-3
Entente entre la FAE et La Capitale.....	4
La coalition "Stoppons la réforme" est née.....	4
La lettre au ministre.....	5
Entre nous Mythe ou réalité	5
Comité des personnes retraitées .....	6
La fête des Rois .....	7

- b) Les jours qui y ont été versés à la fin des années scolaire 1997-1998 et 1998-1999 pour les enseignantes et enseignants en service à la commission pendant ces années et toujours à l'emploi de la même commission scolaire.

N.B. : Tous ces jours sont monnayables à 1/200 du traitement applicable au moment du départ définitif de l'enseignante ou de l'enseignant.

#### 1.4 La banque de jours de maladie monnayables (5-10.40)

- Seul les enseignantes et enseignants qui étaient couverts par la convention 1968-1971 possèdent cette banque.
- Il s'agit de jours de congé de maladie monnayables accumulés au 31 décembre 1973.
- Ils peuvent être utilisés pour prolonger un congé de maternité, pour un congé de préretraite ou pour prolonger un congé pour invalidité après l'expiration des deux (2) années prévues à 5-10.27 A) (5-10.40 C)).
- Ces jours sont monnayables au moment du départ définitif selon un pourcentage applicable sur le traitement au 30 juin 1973 plus 5% (ces jours valent 10 \$ chacun).

## II L'ORDRE D'UTILISATION DES JOURS DE CONGÉ DE MALADIE (5-10.42)

Le principe gouvernant l'ordre d'utilisation des congés de maladie est relativement simple. La commission prend en premier lieu les jours monnayables et ensuite les jours non monnayables. Et quand elle "pige" dans les monnayables, elle prend d'abord les nouveaux jours et ensuite les plus anciens. De plus, la commission commence par vider une banque avant d'aller dans une autre banque.

Donc, si une enseignante ou un enseignant devient invalide la commission va :

- 1° soustraire les jours de congé de maladie dans la banque annuelle (5-10.42 A)) ;
- 2° si la banque annuelle est vide : soustraire les jours dans la banque de jours de maladie monnayables (5-10.42 b)) ;
- 3° si la banque de jours de maladie monnayables est vide : soustraire dans la banque "carrière" (non monnayable) (5-10.42 C)).

### Commentaires :

La commission prend un maximum de cinq (5) jours dans les banques pour chaque invalidité (5-10.27 A) 1)).

Si, au moment d'une invalidité, l'ensemble des banques contient moins de cinq (5) jours, la différence entre le nombre de jours restants et les cinq (5) jours prévus à la clause 5-10.27 A) 1) est considéré comme des journées sans traitement.



## ENTENTE ENTRE LA FAE ET LA CAPITALE

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a convenu d'une entente avec la compagnie La Capitale afin d'offrir aux membres des syndicats affiliés un programme d'assurance automobile et habitation. Cette assurance est disponible depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Dans un message aux membres, la présidente de la fédération explique que La Personnelle a refusé de convenir d'une entente avec la FAE.

Vous pouvez donc, à votre discrétion, maintenir votre protection actuelle avec La Personnelle ou demander une soumission à La Capitale pour le renouvellement de vos assurances automobile et habitation en téléphonant au 1-877- 900-5888 et en vous identifiant comme membre de la FAE.

Abdou Mansouri,  
vice-président



## La coalition

# STOPPONS LA RÉFORME est née

Jeudi le 16 novembre 2006, un regroupement de citoyennes et de citoyens a répondu officiellement à l'invitation de la FAE en formant une nouvelle coalition d'opposition à la réforme de l'éducation. Plusieurs personnalités du milieu de l'éducation, de la recherche et du monde associatif ont participé à la conférence de presse de lancement, dont Éric Bédard, membre du Collectif pour une éducation de qualité, et Régine Pierre, de l'Université de Montréal.

Nous pouvons élargir cette coalition en invitant les parents et les personnes de notre entourage à signer la pétition en ligne sur le site [www.stopponslareforme.qc.ca](http://www.stopponslareforme.qc.ca)

Le syndicat de l'enseignement de l'Outaouais invite les parents à appuyer la coalition **STOPPONS LA RÉFORME** via un message publicitaire à la radio.

Abdou Mansouri,  
vice-président

# Opération réforme

LA CAMPAGNE QUE NOUS AVONS AMORCÉE  
LA SEMAINE DERNIÈRE SE POURSUIT ET S'INTENSIFIE

## SIGNONS LA PÉTITION

### La LETTRE AU MINISTRE

Tous les membres ont reçu une lettre adressée au ministre de l'éducation afin de lui redire qu'il faut **s'arrêter pour corriger la réforme**.

Vous êtes invités à signer cette lettre en y indiquant le nom de votre établissement. Vous pouvez y ajouter quelques mots si vous le jugez utile.

Pour éviter des frais de poste, nous vous demandons de remettre votre exemplaire à la personne déléguée de votre établissement au plus tard le vendredi 8 décembre 2006.

**DÉVELOPPER  
NOTRE  
ARGUMENTATION**

La FAE nous livre le premier d'une série de cinq messages thématiques pour nous permettre de développer notre argumentation.

Les autres suivront à chaque semaine d'ici le congé des Fêtes. Parlez-en avec les collègues.

Abdou Mansouri,  
vice-président

### ENTRE NOUS **MYTHE OU RÉALITÉ**

Notre argumentaire s'enrichit avec le deuxième message de la FAE. **"Mythe ou réalité"** soulève d'autres questions pour animer les discussions entre collègues. Vous n'avez pas à retourner vos réponses.

Abdou Mansouri, vice-président

## COMITÉ DES PERSONNES RETRAITÉES



Suite à la désaffiliation du S.E.O. de la C.S.Q., le 14 novembre 2006, les nouvelles personnes retraitées ont été convoquées afin de créer un comité dans le but de mettre sur pied une nouvelle association des retraités parallèle à l'AREQ-CSQ.

Ce comité ne se veut pas un rival de l'A.R.E.Q. Il va se pencher sur les statuts et les règlements d'une nouvelle association des retraitées et retraités de l'enseignement pour les personnes qui prendront leur retraite en juin 2006 ainsi que pour les futurs retraités sans pour autant fermer les portes aux anciens membres.

Quand le tout sera terminé, les personnes concernées seront convoquées à une soirée d'information et de vote sur les statuts et règlements de cette nouvelle association.

Voici les membres élus de ce comité :

Madeleine Amyotte	819-685-0134 (CSPO)
Pierre Charron, secrétaire	819-669-2479 (CSCV)
Jacques Dupont, président	819-663-9132 (CSD)
Paul-André Gervais	819-827-0064 (CSD)
Paulette Lapointe	819-777-0994 (CSPO)
Clarence Savoie	819-423-6206 (CSCV)

# La fête des Rois

## DANSES TRADITIONNELLES



AVEC LE GROUPE  
**LE GRAND PORTAGE**

**Le samedi 6 janvier 2007**  
**Centre Aydelu**  
94, rue du Patrimoine, Gatineau  
**à 20 heures**

*Billets en vente :*

- Aliments Sol
- Loisir des usagers
- Librairies du Soleil
- À l'Échelle du monde

Billets en vente  
à compter  
du 15 décembre

25 \$ adulte, en prévente  
27 \$ adulte, à la porte  
18 \$ étudiant\* et enfant, à la porte  
\*carte d'identité avec photo obligatoire

 **Renseignements**  
**819 684-8460**  
[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)



P'tit caribou  
Galette des rois  
Goûter  
Prix de présence  
Couronnement

